



Besancon, jeudi 1 juin 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/03483

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

Arrêté préfectoral n°RECEPISSE DE DECLARATION DU 15/05/2023

Manifestation nautique et activités nautiques**RandO'Kayak****Réduire la vitesse (3 km/h) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 18/06/2023 de 13:00 à 18:00

- o **Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, traversée de Besançon (sur le Bief n°50N du Souterrain)**
entre les pk 82,710 (Pont de Chalèze) et pk 74,052 (Pont Canot) - En dehors du chenal

Commentaire :

Le club Saint-Vit canoë-kayak organise, dans le cadre du festival "Grandes heures natures", une manifestation sportive intitulée "RandO'kayak".

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône au Rhin, Moulin Saint-Paul - 18, avenue Gaulard, BP 429, 25019 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 25 00 30

Date limite d'affichage :

19/06/2023

Par délégation

Signé

Alexandre COUR